

Compte-rendu de l'assemblée générale de la

## MUSIQUE ANGILLONNAISE

8 Juin 2012 à 19 heures

Maison de la Musique

Rue du vœu de ville aux Aix d'Angillon

### **1. APPEL DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES DE LA MUSIQUE.**

La séance débute par la signature des membres présents et la réception des pouvoirs.

**Présents** : Ballut Serge, Daniel Bandin, Michèle Bandin, Karine Barbin, Bazilio Auguste, Baziuk Danièle, Bidon Céline, Bidon Guillaume, Bidon Jean-Serge, Bidon Marie-Thérèse, Bidon Nathalie, Bidon Sylviane, Bidon William, Biquet Paule, Boone Gérard, Boone Rolande, Canon Yvette, Coquery Fabien, Darmey Valérie, Dessart Sophie, Dufour Audrey, Dufour Thierry, Dupont Jean-Marie, Ferrand Maxime, Gautier Alain, Gautier Anita, Gauvin Annick, Gauvin Jean-Louis, Genlot Stéphanie, Guidet Séverine, Guillot Danièle, Hocquel Alain, Houdebine Sophie, Jossierand Monique, Langlois Valérie, Ledoux Noëlle, Ledoux Marcel, Leloup Claude, Marrot Philippe, Marrot Pascale, Olivier Nicole, Pellerin Elora, Pellerin Nadia, Pellerin Steven, Pellerin Stéphane, Pouillot Monique, Préel Claude, Provot Alain, Provot Françoise, Ségura Catherine, Spiquel Valérie.

**Représentés** : Amieux Bernard (Houdebine Sophie), Bièche Colette (Bazilio Auguste), Boulanger Margaux (Bidon Nathalie),

Dauny Aurélie (Canon Yvette), Lauvergeat Denis (Lauvergeat Barbara), Marrot Clément (Marrot Philippe), Rossi Gisèle (Biquet Paule), Verdy Marie-Laure (Pouillot Monique)

Sont également présents Madame Corbillon, Madame Suzanne, membres du conseil municipal.

**Le quorum est atteint.**

## **2. DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE**

Suite à la démission du président, il nous faut désigner un président de séance parmi les membres non démissionnaires (sont démissionnaires le président Daniel Bandin, le trésorier principal, Alain Gautier, le trésorier de l'école de musique Michèle Bandin, le secrétaire Jean-Serge Bidon. William Bidon est proposé et tout le monde accepte qu'il soit président de séance.

## **3. RAPPORTS MORaux ET BILANS D'ACTIVITE**

### **Ecole de musique : Nathalie Bidon**

Notre école accueille environ quatre-vingt élèves encadrés par 6 enseignants.

Cette année encore, la formation reste une priorité. Elle permet aux élèves d'acquérir les bases qui leur permettront d'accéder d'abord à l'orchestre junior puis à l'harmonie. Ceci est possible grâce à un encadrement dynamique, compétent et soucieux de la réussite des élèves mais également soucieux de

Notre école accueille les enfants et les adultes. Nous dispensons des cours de formation musicale du jardin musical au cycle 3 première année. Et des cours d'instruments. Les instruments

enseignés dans notre école sont bien évidemment ceux de l'harmonie à savoir cuivre, percussions, cuivres et bois.

L'orchestre junior a bien fonctionné cette année. Les objectifs étaient d'apprendre à jouer ensemble et d'apprendre à respecter le travail des autres. Ces objectifs ont été atteints même si il reste encore beaucoup de détails à affiner.

Concernant les examens, ils n'ont pas encore eu lieu. Les examens fin de cycles udesma 18 instruments de l'harmonie ont lieu demain ici même et fins de cycle de formation musicale auront lieu le 30 juin prochain. Les examens intercycles auront lieu les 27 et 30 juin prochain. Les élèves ont travaillé très sérieusement et leurs professeurs se sont investis pleinement n'hésitant pas à prendre du temps sur leur « loisir » afin de leur permettre d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

#### Quelques petits rappels :

Sans un travail sérieux et régulier, les élèves ne peuvent pas obtenir des résultats satisfaisants. C'est pourquoi ils doivent assister à tous les cours et ne pas se dispenser des cours de solfège de leur propre décision. Ils doivent également avoir tout le matériel (crayon, stylo, cahier livre méthode, partition etc...)

Les livres de formation musicale, les méthodes d'instruments ont un coût. Ce coût est bien sûr à la charge des familles. Quant aux partitions pour les auditions ou les examens, il en est de même et si vous les commander par internet il faut prévoir des frais de port. Notre école ne participera pas à ces frais. Sa structure est trop petite pour supporter ce coût.

L'entretien des instruments est à la charge des familles. Il est important d'en prendre soin régulièrement.

Cette année, le remboursement des frais de scolarité se feront en septembre au moment de l'inscription pour éviter de rembourser les élèves qui vont s'inscrire ailleurs. Cela ne s'applique pas aux élèves souhaitant s'inscrire au conservatoire de Bourges.

Un projet est en cours avec les élèves de l'école primaire. Je rencontre les professeurs des écoles mardi prochain.

## **Chorale : Guillaume Bidon**

On ne va pas tourner autour du pot avec les effectifs, les bons points, les mauvais points. Cette année n'a pas été bonne :

- Sur le plan musical : le programme n'a pu être présenté
- Sur le plan du travail pendant les répétitions : il semblerait que certains et certaines n'étaient pas là pour ça
- Sur le plan de l'avenir du groupe : rien n'a été fait pour assurer la pérennité de la chorale
- Sur le plan de l'ambiance : manque de participation au rangement notamment à Rians.

Mais cette situation n'est pas le fruit de cette dernière saison. Certains points avaient été soulevés lors des précédentes assemblées générales. C'est le fruit de trois longues années de descente, de baisse, de régressions bien que beaucoup de choses ont été faites pour que tout fonctionne mieux.

Il y a trois ans avaient été signalés les axes de travail et les objectifs. Objectifs qui ont été renouvelés encore deux fois puisque non atteints. Les objectifs étaient morceaux par cœur + interprétation.

Après une première année où les objectifs n'ont pas été remplis les directeurs ont décidé de faire un CD des chansons pour aider les choristes à mémoriser : rien du tout comme progrès, même pire le seul morceau qui n'était pas sur le CD mais auquel beaucoup plus de temps avait été consacré n'était pas maîtrisé.

Troisième année, troisième méthode : sans partition pour mettre en place une chorégraphie : ultime camouflet : les choristes se présentent à la répétition avec les paroles récupérées sur internet. Et même remise en cause de la façon de faire des chefs durant les répétitions et tous les morceaux prévus non interprétés

Conclusion : démission des chefs de chœurs comme annoncé à l'assemblée générale 2011.

## **Harmonie :**

D'un point de vue des prestations nous avons assurés cinq concerts (William ne prend pas en compte tous les défilés) : Saint Germain du Puy en novembre, Parassy en décembre, Rians en janvier, Les Aix d'Angillon avec le concert de Pâques et le concert du 1<sup>er</sup> mai.

Le concert de Saint Germain fut un très bon moment : un bel échange musical.

Parassy fut également un petit moment sympathique

Rians fut un très bon concert avec une nouveauté qui doit perdurer : le canard d'or : Tout le monde y met du cœur.

Pâques : Bon concert de Pâques un peu plus crispé l'an dernier. D'une bonne facture. Floris est un des éléments pour faire un programme plus percutant plus rythmé : Spanish fever. Ce sont des morceaux qui « pétent » qui « dégagent ». Fasten Seat bell, New soul, Porque te vas. Une année conçue plus pour la jeunesse, pour leur donner envie d'aller vers d'autres horizons.

Les objectifs cette année :

- plus de concentrations afin de déchiffrer les morceaux : William est satisfait par cet objectif mais avec plus de concentration encore il aurait pu avancer plus vite. Il est à noter que Fastenseat bells a été préparé en seulement trois semaines avant le concert.

1<sup>er</sup> mai : bon moment avec nos amis du kiosque, beau concert, bon après concert, cela nous procure des souvenirs : bons ou mauvais première gymnopédie massacrée et maintenant même les musiciens s'en aperçoivent.

William rappelle qu'il faut faire attention à la quantité de prestation : éviter les difficultés de disponibilités des musiciens, pour éviter les écoœurements. Une année musicale représente beaucoup de sollicitations pour chaque individu à chaque niveau de l'harmonie.

L'effectif de l'harmonie tout au long de l'année a été bon tant au répétition qu'au concert même si au concert de Pâques il y avait des renforts. Le planning mis en place en début d'année fonctionne bien : même après les concerts pas moins de 19 musiciens à la répétition : c'est une marque de respect pour les autres.

## MERCI AUX MUSICIENS POUR LEUR PRESENCE AUX REPETITIONS ;

Cela fait très plaisir à William que des nouveaux musiciens me demandent de faire les défilés parce que c'est un métier qui s'apprend tout seul. Nous n'avons pas forcément le temps de répéter les morceaux de défilés. Ça fait toujours peur.

Prestation du défilé de Pâques : cela fait au moins deux ans que l'on joue des morceaux préparés pour le concert de Pâques et servant pour le défilé. Nous avons beaucoup joué et les morceaux étaient enthousiasmant : défilé avec 25 musiciens. Que du bonheur !!!!

Direction de l'harmonie : pour ceux qui ne seraient pas au courant William a démissionné : sa lettre a été écrite en novembre et transmise au président de l'époque en mars. Cette démission n'a aucun lien avec ce qui s'est passé après. A partir de septembre William ne sera plus directeur de l'harmonie. Il a proposé quelqu'un, quelqu'une .Il n'imposera rien. Ce seront les musiciens et musiciennes qui décideront. C'est un choix qu'il expliquera. William a très fortement envie d'aider, de conseiller ce nouveau, cette nouvelle, chef. Il compte sur le groupe que l'on a actuellement qui est un groupe soudé pour aider le nouveau, la nouvelle chef ;

C'est un changement, un changement c'est perturbant, ça se conduit ; ce nouveau, nouvelle direction pourra au départ avoir quelques manquements. Ce n'est pas seulement un chef qui fait le groupe... Je serai là pour veiller à ce que les musiciens soient indulgents et respectueux du travail du chef. William sera présent pour ce nouveau directeur ou cette nouvelle directrice. Il veillera au temps d'adaptation : vigilance musicale et détails non musicaux

William insiste sur le fait que l'harmonie est un groupe soudé mais qu'il a été déçu par certains comportements : il veut bien essayé de

tout faire pour que tout se passe bien mais il demandera aux personnes qui souhaitent faire du mal aux autres de partir.

Après ces rapports des questions ont été posées par les choristes concernant l'avenir de la chorale et concernant les événements de ces derniers mois.

William rappelle que nous sommes en assemblée générale et non présents pour faire polémique.

Claude Leloup a été peiné par ce qui s'est passé. Tous les gens de l'épisode ont été reçus. Le désaccord n'est peut-être pas si profond. Aujourd'hui il n'y a que le nouveau bureau qui pourra décider de l'avenir de l'harmonie et de la chorale.

Vote : Les rapports moraux votés habituellement en même temps seront cette fois votés séparément.

**Rapport de l'école de musique adopté à l'unanimité**

**Rapport de la chorale adopté à la majorité**

(Pour : 30 voix          Contre : 9 voix          Sans avis :12voix)

**Rapport moral de l'harmonie adopté à l'unanimité.**

#### **4. RAPPORTS FINANCIERS**

La personne qui avait en charge la trésorerie de l'école de Musique a démissionné. C'est donc Alain Gautier, trésorier principal, qui a pris en charge l'élaboration du bilan financier de l'école de musique et qui en fait une présentation

Le budget de l'école de musique relatif à la formation comprend l'intégralité des subventions allouées par les collectivités territoriales.

C'est un budget particulier qui est joint aux dossiers de demande de subventions.

## **Rapport adopté à l'unanimité**

Le budget global intègre le bilan financier de l'Ecole de la Musique, l'autofinancement et les frais de fonctionnement généraux. Il comprend également les activités d'autofinancement, et de représentation de la Musique (concerts, commémorations, manifestations diverses) qui sont hors formation et ne bénéficient d'aucune subvention publique.

Le budget global est présenté par Alain Gautier

## **Rapport adopté à l'unanimité**

### **5. PROPOSITION DES MODIFICATIONS DE STATUT : CH 2** **ART.6**

#### **Lecture de la proposition de modification**

**Article 6A** : L'association est administrée par un conseil d'administration composé :

- Du bureau avec :
  - Un président d'honneur qui est le maire de la commune, siège de la société,
  - Un président,

- Un vice président,
- Un trésorier principal, assisté d'un trésorier adjoint, chargé de gérer la formation,
- Un secrétaire.

Le président, le vice-président, trésoriers et secrétaire sont élus pour une durée de quatre ans.

- De membres assesseurs, au minimum de cinq, qui sont élus pour deux ans, et qui assurent une activité logistique assidue et régulière au sein de la Musique Angillonnaise (autofinancement, communication, tenue, matériel, parti-thèque, intendance).
- De membres de droit : Le directeur de la Musique, les sous-directeurs ainsi que le Directeur de l'école de musique sont membres de droit du bureau

Tous les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Les intervenants musicaux ayant en charge l'enseignement musical et instrumental peuvent siéger mais seulement à titre consultatif.

Article 6B : L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année sur convocation du secrétaire, en accord avec le président .

L'assemblée générale extraordinaire se réunit à la demande, soit du président d'honneur, soit du président, soit de la majorité du bureau ou soit à la demande des deux tiers des membres musiciens exécutants.

L'assemblée générale est ouverte dès lors qu'elle réunit la moitié de ses membres présents ou représentés plus un. Chaque membre ne peut disposer de plus de quatre pouvoirs.

Tous les membres de plus de seize ans ont le droit de vote lors des séances ; les membres de moins de seize ans peuvent quant à eux être représentés par leurs représentants légaux.

Article 6C : En cas de vacance de poste au sein du bureau, le conseil d'administration pourvoit provisoirement en son sein au remplacement des postes vacants. Il est procédé à leur remplacement définitif à la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

En cas de vacances, le conseil d'administration pourvoit au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

## **Proposition adoptée**

### **6. ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

PRESIDENT :

- Candidat : Nathalie Bidon
- Elue à la majorité avec 5 abstentions

VICE-PRESIDENT :

- Candidat : Stéphane PELLERIN
- Elu à l'unanimité

TRESORIER PRINCIPAL :

- Candidat : Alain GAUTIER
- Elu à l'unanimité

## TRESORIER ADJOINT :

- Candidat :Jean-Marie DUPONT
- Elu à l'unanimité

## SECRETAIRE :

- Candidat : Elora PELLERIN
- Elue à l'unanimité ; 1 voix contre.

## MEMBRES ASSESSEURS

### Candidat :

- Céline BIDON
- Sophie HOUDEBINE
- Sylviane BIDON
- Thierry DUFOUR
- Audrey DUFOUR
- Claude PREEL
- Anita GAUTIER
- Gérard BOONE
- Jean-Serge BIDON
- Séverine GUIDET
- William BIDON-PARARD
- Elus à l'unanimité.

## 7. INTERVENTION DU PRESIDENT NOUVELLEMENT ELU.

- QUE VIVE LA MUSIQUE !

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- De nombreuses questions sur l'avenir de la chorale ont été posées
- C'est le bureau qui en discutera lors de sa première réunion

## MOTS DE CLOTURE DU MAIRE

- Monsieur Claude LELOUP, même s'il n'est pas technicien, apprécie la qualité des concerts et des défilés (malgré les difficultés de nombre d'exécutants parfois), surtout le défilé de Pâques. Il ressent de son point de vue des progrès.
- Concernant les sujets de désaccord, Monsieur le Maire souhaite que le dialogue (afin d'oublier certains récents évènements même s'ils sont douloureux) soit plus utilisé afin de repartir dans de bonnes conditions.

La séance se termine vers 22 heures et est suivie du pot de l'amitié.